Pontoise (95) : Un indien de 34 ans mis en examen pour le viol de deux collègues précaires, dont une sri-lankaise sans papiers ; libéré sous contrôle judiciaire en raison d'un dépassement de délai

19/08/2026 à 12h41



C'est le 17 avril dernier qu'une employée sans papiers de ce traiteur pousse la porte du commissariat pour déposer plainte contre ce ressortissant indien. Cette femme, d'origine sri lankaise explique que ce trentenaire aurait profité de sa situation de précarité pour abuser d'elle. Il l'aurait violé en pensant qu'elle garderait le silence parce qu'elle est sans papiers et qu'elle a besoin de garder son emploi. Un peu plus tard, une seconde femme dépose plainte contre le même homme racontant une histoire sensiblement identique.

Son employeur, installé à la fois à Paris et dans le Val-d'Oise, a déjà pris des mesures. « Il ne peut plus travailler dans cette société. Son licenciement est en cours », précise

l’avocate du mis en examen. Le parquet, qui avait requis son placement en détention provisoire, a fait appel. Mais une confusion dans les services de la cour d’appel de Versailles n’a pas permis d’audiencer ce dossier dans les quinze jours. La chambre de l’instruction n’a pu que constater ce dépassement de délai avant de confirmer le contrôle judiciaire de cet homme.

Le Parisien